

## COMMUNE DE VAUREAL

**ARRETE N° 210/2023/AG**

*NOMENCLATURE ACTES :*

*5.5 Délégation de signature*

### **ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN DIRECTION DE MADAME LAURENCE FARCY DIRECTRICE DES RESSOURCES FINANCIERES**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la commune de Vauréal,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/10/2023 du 07 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à donner, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

**CONSIDERANT** que, dans le souci d'une bonne administration locale et d'un service public de qualité, il convient de permettre à la Directrice des ressources financières, Madame Laurence FARCY, *Directrice territoriale*, de bénéficier d'une délégation de signature dans le secteur qu'elle a en charge, à compter du 09 octobre 2023,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 – Madame Laurence FARCY** est autorisée à signer les documents suivants :

- ✓ les courriers de transmission ou de réception de documents
- ✓ les courriers d'accompagnement des contrats de prestations de services signés en amont par l' élu
- ✓ les courriers de résiliation de contrats de prestations de services à date anniversaire ou à échéance (résiliation de droit commun sans pénalités de sortie)

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Laurence FARCY et transmis au contrôle de légalité.

*Fait à Vauréal, le 07 octobre 2023*

**Mme Laurence FARCY**

*ay*

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



<b>Date exécutoire :</b> 09 OCT. 2023 .....
<b>Date de notification :</b> 09 OCT. 2023 .....
<b>Date de mise en ligne :</b> 09 OCT. 2023 .....

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*